

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

1. La présente demande émane du réseau :

<input checked="" type="radio"/> (1) Communauté française	<input type="radio"/> (1) Libre confessionnel
<input type="radio"/> (1) Provincial et communal	<input type="radio"/> (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature

Monsieur Didier LETURCQ, Président du Conseil de coordination

2. Intitulé de l'unité d'enseignement :

Economie sociale et familiale appliquée aux services à la personne : Relation professionnelle

CODE DE L'U.E. : 81 00 01 U11 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 801
-----------------------------------------	-------------------------------------------

3. Finalités de l'unité d'enseignement : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité d'enseignement :

<input checked="" type="radio"/> (1) Enseignement secondaire de :	<input checked="" type="radio"/> (1) transition	<input type="radio"/> (1) qualification
du	<input checked="" type="radio"/> (1) inférieur	<input type="radio"/> (1) supérieur
degré :		
<input type="radio"/> (1) Enseignement supérieur de type court		<input type="radio"/> (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité d'enseignement de l'enseignement supérieur				Date de l'accord du Conseil supérieur :
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur		
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>	Signature du Président du Conseil supérieur :
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>	
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>	
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>	
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>	
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>	
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>	

6. Caractère occupationnel : (1) ~~oui~~ (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page

9. Acquis d'apprentissage : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

-
- (1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité d'enseignement : 81 00 01 U11 E1	Code du domaine de formation : 801
---------------------------------------------------------	-------------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Relation professionnelle appliquée à l'économie ménagère	CT	B	48
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	12
		Total des périodes	60

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 17 juin 2015.....

Signature :

-
- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Annexe 1

Page 1
Date : le 01/03/2015

économie sociale et familiale appliquée aux services à la personne : Relation professionnelle

• FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES SPECIFIQUES

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, dans le cadre des métiers de base de l'économie sociale et familiale et des services à la personne, de développer sa capacité de communication avec les équipes, les responsables hiérarchiques et les bénéficiaires de tâches ménagères, dans le respect de la déontologie; elle a également pour objectif de lui donner les bases d'une identité professionnelle valorisante.

économie sociale et familiale appliquée aux services à la personne : Relation professionnelle

• CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant doit être capable de :

- lire et comprendre des messages simples, liés à la vie quotidienne, plus précisément :
 - lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
 - répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
- s'exprimer oralement et par écrit en rapport à des situations simples de la vie quotidienne :
 - produire des réponses compréhensibles à des questions posées;
 - rendre un avis sur des informations données, des situations présentées.

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Le Certificat d'études de base (CEB).

économie sociale et familiale appliquée aux services à la personne : Relation professionnelle

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

économie sociale et familiale appliquée aux services à la personne : Relation professionnelle

4. PROGRAMME DES COURS

Dans le cadre des métiers de base de l'économie ménagère, en milieu familial et collectif,

l'étudiant sera capable :

- d'identifier les principaux métiers concernés, les tâches ménagères s'y rapportant et les limites de chacun d'eux,

- de se découvrir une identité professionnelle et de limiter son action aux tâches ménagères relevant de celle-ci,
- d'identifier :
 - la hiérarchie et ses attentes,
 - les autres intervenants (ménagers ou non) et leur action,
 - les bénéficiaires de services ménagers et leurs besoins,
- de distinguer devoir de discrétion, secret professionnel et respect des personnes,
- d'appliquer avec la hiérarchie, les bénéficiaires de tâches ménagères et les autres intervenants, les règles de devoir de discrétion, de secret professionnel, et de respect des personnes,
- d'être à l'écoute des bénéficiaires de tâches ménagères et des autres intervenants et de communiquer positivement,
- de distinguer vie privée et vie professionnelle et de prendre ses distances par rapport aux situations personnelles des bénéficiaires de tâches ménagères et des autres intervenants,
- de s'intégrer dans une équipe, de participer aux réunions et d'entretenir de bonnes relations avec les autres membres de celle-ci,
- de s'adapter aux exigences du milieu professionnel, au contexte professionnel (bénéficiaires de tâches ménagères, autres intervenants, hiérarchie, lieu de travail, employeur...),
- de comprendre et d'appliquer les directives définies par la hiérarchie,
- de comprendre les demandes des bénéficiaires de tâches ménagères et de la hiérarchie, et d'évaluer si elles rentrent dans le contexte professionnel et si le temps disponible est suffisant,
- de rendre compte aux bénéficiaires de services ménagers et à la hiérarchie des tâches réalisées et du travail qui n'aurait pas pu être effectué et en expliquer les raisons,
- d'informer les bénéficiaires des tâches courantes ménagères et de les aider, s'ils le souhaitent, à y participer (entretien des locaux, du matériel domestique, du linge, petits travaux de couture, repas, courses,...),
- de distinguer les faits réels des interprétations, dans l'aide apportée, dans les informations transmises,
- de rendre compte de constatations, d'observations dans l'intérêt du service, de l'institution et des bénéficiaires de tâches ménagères,
- de transmettre des informations professionnelles aux bénéficiaires de tâches ménagères, à l'équipe et aux responsables hiérarchiques.

économie sociale et familiale appliquée aux services à la personne : Relation professionnelle

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

au départ d'une ou de plusieurs situation(s) donnée(s),

au travers d'un travail et d'un rapport écrit ou oral,

- d'identifier le service, la structure, l'institution et les différents intervenants et de se situer parmi eux,
- d'appliquer les règles déontologiques (respect des personnes, devoir de discrétion, secret professionnel),
- d'établir un contact professionnel avec un supérieur hiérarchique, un autre intervenant, un bénéficiaire de tâches ménagères,
- de transmettre les informations adéquates.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de l'efficacité des propositions faites,
- de la précision dans les réponses apportées,
- de la clarté de l'expression dans la transmission de l'information,
- de l'utilisation du canal de communication approprié.

économie sociale et familiale appliquée aux services à la personne : Relation professionnelle

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.